

M A N I F E S T E d u S N E S

DONNONS UN AVENIR AU SECOND DEGRÉ

Le second degré, parfois considéré comme le « maillon faible » du système éducatif parce qu'il est le lieu où l'échec scolaire se révèle souvent douloureusement, est aujourd'hui au cœur du défi que notre pays entend relever : amener 50 % d'une génération à un diplôme de l'enseignement supérieur. Un tel enjeu mérite un véritable débat démocratique tant les conditions à réunir pour gagner le pari de cette élévation du niveau de qualification de la population impactent l'ensemble de la politique économique et sociale du pays.

Aujourd'hui, alors que de profonds changements sont à l'œuvre par l'imposition de réformes largement contestées et d'une politique budgétaire qui étouffe le système éducatif, il est urgent de refonder le pacte qui lie notre société à son École.

Quels objectifs assigner à l'École et au second degré en particulier ? Que doit-on enseigner pour former l'individu d'aujourd'hui et le citoyen de demain, capable de comprendre le monde, ses défis et d'y agir ? Ne faut-il pas élever le niveau de qualification de tous plutôt que s'en tenir à simplement dégager une élite qui aura démontré au collège ses capacités à réussir dans l'enseignement supérieur ? Ne faut-il pas allonger la scolarité obligatoire pour prendre en compte des savoirs inscrits dans des champs de plus en plus vastes et complexes, et desserrer le poids de l'orientation, aujourd'hui trop précoce ? Quels liens entre formation initiale et formation tout au long de la vie ? Quels personnels pour assurer cette mission fondatrice de la Nation ?

Autant de questions fondamentales dont les réponses constituent un préalable impératif à toute nouvelle conception de notre système éducatif.

Accepter la politique actuelle pour le second degré, ce serait accepter de basculer dans une école qui refuse de combattre les inégalités scolaires et sociales mais les accompagne, voire les creuse, une école qui renvoie à sa périphérie le traitement des difficultés scolaires qui se transforment trop souvent en décrochage et précipitent tant de jeunes dans la précarité, une école qui transforme les métiers de l'éducation en soumettant les personnels aux pressions de la concurrence et du rendement mesuré par des indicateurs de « performance », une école qui renonce à ouvrir à tous les jeunes les voies de l'avenir social et professionnel par l'accès à la connaissance, à la culture, à la formation et à la qualification, une école qui, pour répondre aux besoins de l'économie, ne cherche qu'à dégager les élites, avec un minimum de mixité sociale assuré par divers dispositifs basés sur le mérite.

Il est encore temps de sortir de la spirale des réformes actuelles, construites pour générer des diminutions d'emploi public, et de désengagement idéologique de l'État, tant dans la définition des contenus, des horaires d'enseignement, que dans la gestion des personnels ou dans la lutte contre les difficultés scolaires.

Il est encore temps de redonner confiance à la jeunesse en son avenir, à faire le pari de l'intelligence en sortant du discours sécuritaire et culpabilisateur qui exclut tant de jeunes de la vie sociale et les amène à rejeter une société qui ne leur paraît plus construite pour eux.

Dans sa responsabilité de syndicat majoritaire du second degré, le SNES-FSU appelle les personnels enseignants, de vie scolaire et d'orientation, les parents d'élèves, les lycéens, les associations complémentaires de l'École et les responsables politiques à engager le débat sur le second degré dont la France a besoin aujourd'hui et demain dans un monde en pleine mutation.

Débattons ensemble pour les jeunes de ce pays, pour l'avenir de notre société que nous voulons solidaire et juste, capable d'offrir à tous une place d'homme libre et épanoui, de citoyen éclairé et de travailleur aux qualifications reconnues.

■ Le secrétariat national du SNES-FSU

L'UNIVERS SYNDICALISTE

N° 696 22 MAI 2010

snes
fsu
Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

27 MAI, PUBLIC-PRIVÉ ENSEMBLE POUR GAGNER



Après la Grèce, l'Espagne et le Portugal ont à leur tour imposé à leurs peuples des plans d'austérité et un durcissement des politiques publiques. À qui le tour demain ? Le gouvernement français a franchi un premier pas en annonçant un gel des dépenses de l'État de 2011 à 2013, équivalent de fait à une diminution des dépenses publiques. La crise grecque a été rapidement instrumentalisée pour annoncer publiquement des décisions prises bien en amont, déjà en germe dans diverses mesures (suppression de 34 000 fonctionnaires en 2011, diminution des services publics...).

Signe de la faiblesse d'une construction européenne destinée avant tout à soutenir les capitaux et les marchés financiers, de plus en plus de pays s'enfoncent dans une crise économique et sociale que les dirigeants veulent résoudre en traitant le mal par le mal, accroissant l'austérité et

son cortège de conséquences, en imposant un renforcement de la surveillance budgétaire, avec des sanctions à la clé.

Le plan de rigueur mis en place en France réduira là encore davantage les dépenses sociales alors qu'il faudrait relancer la consommation, touchera une fois de plus les plus démunis avec des effets négatifs évidents sur la croissance et l'emploi. Faute de volonté de revenir sur le bouclier fiscal, faute de volonté de toucher aux bénéfices des banques, on va ponctionner une fois de plus les salariés.

Même scénario sur les retraites où les prévisions catastrophistes ont préparé la parution du document gouvernemental, présenté comme une médecine douce après la menace des purges ! Réutilisant l'argument démographique, le document « oublie » de mettre en évidence la responsabilité de la crise dans

Suite page 2 >>>

ACTION 2-3

- RIGUEUR
- GRÈVE ET MANIFESTATIONS LE 27 MAI

ENJEUX 4-5

- STAGIAIRES 18 HEURES
- RYTHMES SCOLAIRES
- RÉFORME CHATEL DU LYCÉE

MÉTIERS-CARRIÈRES 6

- HORS-CLASSE
- PROFESSEURS DOCUMENTALISTES

SUR LE TERRAIN 7

- FORUM DU 16 JUIN

RETRAITES - EMPLOIS - SALAIRES

Grève le jeudi 27 mai

journée d'action interprofessionnelle



►► Suite de la page 1

PUBLIC-PRIVÉ ENSEMBLE POUR RÉSISTER

l'aggravation des déficits et d'explorer la piste de la répartition des richesses, tant l'augmentation de la part de la cotisation patronale que l'élargissement de l'assiette des cotisations, que la réduction du chômage...

Il s'agit donc bien de faire passer de nouvelles régressions sous prétexte de déficits en grande partie conjoncturels. Cependant, le gouvernement a été contraint de faire une concession en parlant d'une contribution financière spécifique sur les hauts revenus et les revenus du capital. Signe qu'il est attentif à la possibilité de mouvements sociaux importants ? Prise de conscience que dans le contexte actuel de pression sur les salaires et les pensions, de chômage et d'inégalités majeures, on ne peut pousser le cynisme jusqu'au bout ! Dans tous les cas, cela impose au mouvement syndical et à toutes les forces progressistes une riposte à la hauteur ; le rendez-vous très largement unitaire du 27 mai est à cet égard majeur ; quelles que soient en effet les différences d'analyses et de propositions entre les organisations, toutes s'accordent à ne pas faire payer aux salariés, du privé comme du public, des dégradations supplémentaires.

Dans la Fonction publique, que le gouvernement s'échine à opposer au privé, changer au nom de l'équité le calcul sur les six derniers mois reviendrait à baisser le taux de remplacement mais aussi à attaquer le Code des pensions, élément du statut général de la Fonction publique, lié à nos missions au service de l'intérêt général.

On sait l'attachement des libéraux au service public et à l'intérêt général... On le mesure chaque jour dans l'Éducation.

Soyons tous au rendez-vous le 27 mai. ■ **Frédérique Rolet**

ENJEUX

« Les pires censeurs sont ceux qui osent réprimer les idées » MICKAEL MOORE

AU RISQUE DE LA RIGUEUR

Aux spéculations sur l'euro, les gouvernements européens répondent par une réduction des dépenses publiques, au risque de plonger l'économie européenne dans la dépression. Notre pays ne serait pas en reste. François Fillon l'a martelé le 5 mai dernier : « il faut réduire la dépense », des « mesures difficiles » vont être prises.

RETRAITES : WOERTH MANŒUVRE

Cette nouvelle réforme des retraites n'a rien à voir avec de nouvelles évolutions démographiques, elle est l'expression de la décision politique de faire payer aux peuples le coût de la crise. Le gouvernement a construit un calendrier et une méthode adaptés à l'objectif d'imposer des régressions que la population rejette. Il a tenté de prendre la main en recevant les organisations syndicales les unes après les autres « pour dire aux Français : (...) voilà ce que valent les solutions qui sont proposées par les uns et par les autres⁽¹⁾ ».

PROPAGANDE

L'assimilation des besoins de financements à des déficits, accumulés pour faire bonne mesure et assommer l'opinion avec des centaines de milliards d'euros, peut illustrer le déchaînement médiatique auquel a donné lieu la publication du rapport du COR en avril dernier. La responsabilité de la crise dans l'aggravation des projections entre 2007 et 2010 est occultée.

Les 14 engagements du gouvernement se veulent rassurants pour les retraités et les salariés tout en se pliant au veto du MEDEF ! Le gouvernement rejette l'idée pourtant de plus en plus partagée que pour garantir les retraites il est nécessaire de mobiliser des financements

nouveaux et récuse toute augmentation des cotisations, patronales car cela détruirait des emplois, salariales car cela pénaliserait le pouvoir d'achat. Le gouvernement n'en a pas moins été contraint de concéder une « contribution supplémentaire sur les hauts revenus et les revenus du capital (...) affectés au financement des mécanismes de solidarité », sans préciser davantage ni l'ampleur ni les modalités. Ce faisant il ferme toutes les portes qui ne seraient pas celles du « travailler plus longtemps ». En allongeant la durée d'activité exigée, il maintient dans l'emploi les salariés les plus âgés en laissant les jeunes à la porte du marché du travail. En retenant des critères inatteignables par les salariés, il programme la baisse des pensions.

UNE STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DIVISION

Tout en assumant leurs différences d'approche, les organisations syndicales FSU, CFDT, CGT, Solidaires, UNSA se retrouvent pour affirmer leur refus de toute remise en cause de l'âge légal de 60 ans. Elles considèrent qu'une « plus juste répartition des richesses, la réduction des inégalités, l'égalité entre les Femmes et les Hommes au travail s'imposent aussi pour garan-

tir à tous un bon niveau de vie à la retraite » et que « la pénibilité du travail doit être reconnue et ouvrir des droits à un départ anticipé à la retraite ».

Cette démarche unitaire, concrétisée par la journée de grèves et de manifestations du 27 mai, est un obstacle dans la tactique du gouvernement qui, tout au long du document d'orientation, tente d'introduire une brèche dans le front unitaire. Seule la mobilisation des salariés peut mettre en échec cette stratégie. Autre tentative de division, opposer les salariés du public et du privé. Au nom de « l'équité », il conviendrait de « poursuivre la convergence entre les régimes de retraite du public et du privé » en revenant sur les règles spécifiques qui « ne seraient plus adaptées ». La règle des 6 derniers mois qui se justifie par les particularités d'évolution des traitements des fonctionnaires au cours de leur carrière est explicitement menacée. Le SNES et la FSU ne laisseront pas se faire des choix qui pénaliseraient les salariés et remettraient en cause le Code des pensions. Ils mettent sur leurs sites à la disposition de tous argumentaires et documents pour défendre d'autres choix que ceux des régressions qui se profilent. ■ **Anne Féray**

(1) Fillon 5 mai 10, TF1

UE : HARO SUR LES DÉPENSES PUBLIQUES

D'arrière la rigueur budgétaire et le choix de réduire les dépenses sans remettre en cause la politique de réduction des impôts en faveur des plus riches et des entreprises, ce sont bien les salariés et plus largement l'ensemble de la population qui se trouvent appelés à payer la crise provoquée par l'appropriation d'une part croissante des richesses par le secteur de la finance et la fraction la plus aisée de la population.

DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Grèce, Portugal, Espagne : la baisse du salaire des fonctionnaires est devenu le sport favori des gouvernements. En France, l'annonce de l'austérité augure mal des prochaines rencontres inscrites à l'agenda social, celles des « négociations salariales » qui devraient se tenir d'ici l'été et les discussions sur la précarité dans la Fonction publique.

Le retard des traitements sur les prix est indéniable, 9 % depuis 2000. Eric Woerth a théorisé cette perte de valeur du point d'indice,

avançant l'orientation d'individualiser davantage les rémunérations et donnant plus d'ampleur à la politique indemnitaire. Le gel des rémunérations qui se profile est un bien mauvais coup pour le pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique, pour la rémunération de leurs qualifications mais aussi pour la relance de l'emploi. En vertu du principe du non-remplacement d'un départ en retraite sur deux, ce sont déjà plus de

100 000 emplois qui ont été supprimés dans la fonction publique en 3 ans. Le budget 2011 devrait aggraver ce bilan avec 34 000 suppressions, dont 16 000 pour le seul ministère de l'Éducation nationale. En conséquence, les « réformes » du système éducatif, la RGPP, révision générale des politiques publiques qui démantèle les services et taille dans les budgets d'intervention. En conséquence, la réduction des recrute-

ments, la dégradation forte des conditions de travail, celle de la formation professionnelle que les lauréats des concours 2010 vont payer cash par un service complet pendant leur année de stage.

Il était primordial que la plateforme intersyndicale retienne les deux sujets de l'emploi et des salaires en lien avec celui des retraites. Non seulement parce que la quantité et la qualité des premiers sont essentielles pour le financement des retraites, mais aussi pour contester des décisions dont les enjeux sont immédiats pour tous. ■ **A. F.**



Roumanie, 19 mai 2010

DANS LA PRESSE

5,43%

Progression du chiffre d'affaires des sociétés du CAC 40 au premier trimestre 2010.

Alternatives
Economiques
7 mai 2010

Paradoxes : les États, qui ont sauvé la finance d'elle-même il y a quelques mois, se retrouvent accusés de mauvaise gestion par les agences de notation. Et les marchés profitent de la crise qu'ils ont provoquée pour s'attaquer à la protection sociale...

Libération 17 mai 2010

Retraites : place au « travailler plus »

82 milliards d'euros, recul annuel des recettes de l'État du fait des cadeaux fiscaux intervenus depuis 1999.

LE FIGARO 18 mai 2010

Réforme des retraites : les syndicats demandent davantage de recettes.

Les Echos 18 mai 2010

L'indexation des pensions sur les prix n'empêchera pas le niveau de vie des retraités de se dégrader par rapport à celui des salariés.

364 000 €

Somme moyenne reçue par chacun des 1 000 plus gros bénéficiaires du bouclier fiscal en 2009.

L'Humanité 18 mai 2010

Réforme des retraites : Taxer vraiment les riches ? Chiche !

Le Monde 20 mai 2010

Le traitement du déficit public, priorité nationale pour l'Élysée - Le Monde.fr

« Une idée devient une force lorsqu'elle s'empare des masses » KARL MARX

TOUS DANS L'ACTION LE 27 MAI

Le SNES, avec la FSU, s'inscrit totalement dans l'appel interprofessionnel pour les retraites, l'emploi et les salaires. Dans le contexte d'un plan de rigueur dont les fonctionnaires et les services publics sont déjà des victimes désignées, le 27 mai doit être une journée qui pèse sur les choix gouvernementaux, tant sur son projet de réforme des retraites que sur l'ensemble de sa politique économique et sociale.

Grève nationale, manifestations dans tout le pays doivent pouvoir rassembler l'ensemble des salariés du public comme du privé sur une plate-forme revendicative qui dessine l'existence d'une autre société plus solidaire et plus juste. Adressez-vous à votre section départementale ou académique pour connaître les rendez-vous pour les manifestations, également consultable sur le site de la FSU :

<http://www.fsu.fr/spip.php?article2287>

Les actions pour le second degré et nos métiers, que le SNES mène avec les personnels depuis des mois, trouvent naturellement leur place dans cette mobilisation interprofessionnelle, car c'est bien la recherche de suppressions d'emplois et l'idéologie, la mise en concurrence, l'ouverture du marché et la disparition des solidarités qui guident la politique éducative.

En cette fin du mois de mai et tout au long du mois de juin, la lutte contre les réformes Chatel (lycée, orientation, formation des maîtres, gouvernance des établissements...) doit se poursuivre. Les réunions de fin d'année (CA, conseils d'enseignements, conseils de classe, commissions permanentes...) sont l'occasion de dénoncer, d'expliquer notre refus des choix gouvernementaux et d'empêcher toutes les dérives dans la mise en œuvre des réformes. L'envoi des cartes postales jointes à ce numéro et au prochain est aussi une façon d'exprimer son refus des transformations de nos métiers et plus largement de notre société.

4 JUIN : DÉFENDRE LES CIO ET L'ORIENTATION SCOLAIRE

Des conseillers d'orientation-psychologues n'intervenant plus que ponctuellement dans les établissements pour les élèves en grande difficulté, une réduction de moitié du nombre de CIO, des

risques de dilution dans des plateformes multiservices, des menaces sur le métier et le statut, des suppressions de postes de personnels administratifs : tout ceci justifie amplement une première journée nationale d'action dans les académies des conseillers d'orientation-psychologues et des directeurs de CIO le 4 juin pour faire obstacle à ces projets dangereux.

16 JUIN : NON-TITULAIRES

Les syndicats de la FSU – SNES, SNEP, SNUEP – appellent à un rassemblement à proximité de l'Assemblée nationale pour les non-titulaires et contre la précarité.

UNE CAMPAGNE NATIONALE D'OPINION

Le SNES national mènera tout au long de cette période une campagne d'opinion et d'interpellation des partis politiques, pour défendre le service public d'éducation, faire entendre la voix des personnels dans la construction des alternatives qui doivent se

construire dans les mois qui viennent. Le manifeste publié à la une de ce numéro est un élément de cette campagne. Il a vocation à être popularisé et à servir de base au nécessaire débat pour l'avenir du second degré.

Il sera complété par le forum « d'interpellation » des partis de gauche que le SNES organise le 12 juin à Paris (voir page 7).

■ Roland Hubert



Informer, dénoncer, lutter, construire l'avenir



Dans la poursuite de la campagne d'opinion qu'il mène avec les personnels contre les réformes Chatel et pour convaincre de la nécessité d'une autre politique éducative, le SNES organise d'ici la fin de l'année deux temps forts d'expression publique :

- l'envoi de cartes postales revendicatives pour interpeller le président de la République et le gouvernement sur les retraites, les conditions de travail et d'études, l'orientation, le budget et la revalorisation.

Vous trouverez avec cette US et avec le numéro du 10 juin, des cartes postales à découper et à envoyer. Celles adressées au président de la République n'ont pas besoin d'être timbrées. À envoyer et à faire envoyer massivement !

- un forum de rencontre et de débat avec les partis politiques de gauche pour « donner un avenir au second degré ». Cette rencontre qui associera syndicalistes, politiques et experts de l'éducation se tiendra à Paris le samedi 12 juin (page 7).

Il s'agit pour le SNES, à la fois d'ouvrir le dialogue entre les personnels et les politiques qui porteront et mettront en œuvre des projets pour l'éducation, et de redéfinir une ambition partagée pour l'éducation en montrant la nécessité d'un nouveau contrat entre la société et son système éducatif.

Guillaume Delmas

Communiqué de presse (extrait)



La CES (Confédération européenne des syndicats) s'est adressée au président de la Commission européenne, Barroso, « pour lui demander de convoquer, en urgence, un Sommet social tripartite en raison des mesures d'austérité venant d'être appliquées à la Grèce, l'Espagne, le Portugal, la Roumanie ainsi que d'autres pays. Ces plans de rigueur reflètent certaines conditions sévères décidées récemment par les autorités européennes, conditions plus dures encore que celles décidées par le FMI dans des cas similaires ».

14 mai 2010



Cure d'austérité : l'Espagne aussi

Diminution de 5 % des salaires de la fonction publique et leur gel en 2011, relèvement de l'âge de la retraite de 65 à 67 ans. C'est le plan d'économies drastiques que le gouvernement a annoncé le 12 mai. Face à ces mesures, les deux fédérations UGT et CCOO ont appelé à des manifestations le 20 mai dans tout le pays et à une grève de la fonction publique le 2 juin.



Portugal : nouvelles mesures d'austérité

Annonces de réduction du déficit public : au gel des salaires des fonctionnaires pendant trois ans, s'ajoutent l'augmentation de la TVA, la diminution du montant des allocations chômage et l'abandon des investissements publics. Les syndicats portugais s'opposent rigoureusement à ces politiques en appelant à manifester le 29 mai.



Roumanie : manifestations contre le plan de rigueur

Suite aux pressions du FMI (Fonds monétaire international), le gouvernement a décidé de s'engager dans un nouveau plan de rigueur qui prévoit la baisse de 25 % des salaires des fonctionnaires, et de 15 % des retraites et des allocations chômage. Des manifestations des retraités et des personnels enseignants ont déjà eu lieu le 12 mai dans plusieurs villes du pays.

STAGIAIRES 18 HEURES CHATEL OSE TOUT...

Toujours aussi sourd aux protestations de l'ensemble de la communauté éducative, le ministre poursuit la mise en place de sa « réforme » de la formation des maîtres, rejetée par tous.

Il vient pourtant d'essayer un camouflet sans appel lors du CSE, boycotté une première fois le 6 mai et qui s'est tenu le 12. L'arrêté définissant les 10 compétences attendues pour la titularisation a recueilli 2 « pour » et 24 « contre »⁽¹⁾, et la circulaire d'application l'accompagnant 2 « pour » et 36 « contre »⁽²⁾.

C2I, CLES

Dans la série des textes réglementaires, le ministre a présenté une nouvelle modification statutaire, la troisième en moins d'un an, visant à rendre obligatoire l'acquisition du C2I et du Certificat en Langue Étrangère du Supérieur (CLES) avant d'être affecté en stage. Pour le SNES, cette modification est inacceptable car elle entraîne une discrimination entre les candidats : le C2I et le CLES tendent à être introduits dans les cursus universitaires. Or les candidats ayant achevé leurs études auparavant devront les valider par d'autres moyens, évidemment payants. C'est également ajouter d'autres conditions à la condition de titre, pourtant suffisante pour garantir le niveau de qualification disciplinaire exigé pour enseigner. La FSU a boycotté le CTPM du 18 mai, qui a été reconvoqué le 19. La délégation a voté contre⁽³⁾.

PASSAGE EN FORCE

Devant la volonté du ministre de passer en force, quitte à entraîner une profonde désorganisation des établissements à la rentrée et à dégrader les conditions de travail des person-

nels et d'étude des élèves, le SNES entend, avec les autres syndicats de la FSU, continuer l'action pour imposer d'autres choix. C'est pourquoi il appelle à amplifier le refus collectif d'être tuteur, à informer les citoyens, en particulier les parents d'élève et à participer aux actions menées dans la suite du 20 mai.

■ Emmanuel Mercier

- (1) 21 abstentions et refus de vote.
(2) 9 abstentions et refus de vote.
(3) Notons que l'UNSA-Éducation a voté « pour »...

Inscriptions aux concours 2011

Le ministre poursuit son mépris avec la note de service organisant la session 2011 des concours. En effet, il a encore fallu passer par des moyens détournés pour se la procurer. Il se confirme que le ministre a choisi la plus mauvaise période pour les épreuves d'admissibilité des CAPES et CPE externes : à savoir le mois de novembre 2010, ce qui aura pour conséquence une très forte réduction du temps de préparation ou bien un afflux vers des préparations privées. En outre, les serveurs d'inscription seront ouverts pour l'ensemble des concours du 1^{er} juin au 13 juillet. Le choix de ces dates est une conséquence directe du calendrier choisi par le ministre. Il oblige donc les candidats à un maximum d'anticipation, y compris pour l'agrégation interne. On ne peut compter sur le ministre pour transmettre les informations : en plus d'être sourd aux revendications des personnels, ce dernier devient en plus muet malgré les changements d'ampleur que ce calendrier induit.

RYTHMES SCOLAIRES UN DOSSIER COMPLEXE

Le ministère a annoncé un grand débat sur les rythmes scolaires, initié par la tenue d'une conférence nationale en juin prochain, auquel participeraient enseignants, parents, chefs d'établissement, scientifiques, médecins, spécialistes du sujet...

Cette annonce fait suite à un rapport de l'académie de médecine de janvier dernier qui pointe les effets néfastes de la semaine de quatre jours à l'école primaire, imposée en septembre 2007 par N. Sarkozy pour libérer le samedi matin « pour les familles ». L'argument de mieux respecter les rythmes biologiques de l'enfant également avancé à l'époque, conduit aujourd'hui aux conclusions

inverses. Les questions de l'alternance des périodes d'étude et de vacances, de la durée de la journée sont également soulevées, comme celle de la durée des congés d'été et l'éventualité de sa réduction.

Luc Chatel dit vouloir traiter cette question dans sa globalité, en regardant à la fois le rythme de la journée, de la semaine, de l'année scolaire. Et si l'essentiel de son « propos » a porté sur les élèves des écoles, il a également évoqué la situation des lycéens qui ont, selon lui, des semaines trop lourdes et des vacances trop longues.

Si l'organisation du temps scolaire pose des questions qui nécessitent que l'ensemble des acteurs de la formation s'en emparent, lancer ce débat aujourd'hui ressemble fort à une diversion au moment où plusieurs dossiers embarrassent le gouvernement (réformes du lycée, des EPLE, de la formation des enseignants, traitement de la difficulté scolaire, conséquences de l'assouplissement de la carte scolaire et des suppressions massives de postes), mais sont au cœur des préoccupations de la communauté éducative.



© Clément Martin

Par ailleurs, le champ de réflexion ouvert sur cette question est considérablement réduit : s'intéresser à la fatigue des élèves et à leur capacité d'attention suppose aussi d'interroger leurs conditions de travail au sein de la classe (effectifs trop lourds, travail trop souvent en classe entière), l'articulation entre le travail dans et hors la classe, les temps et conditions de transports, ceux du repas qui permettent rarement un vrai moment de détente, les emplois du temps compliqués qui conduisent à une répartition très inégale des cours dans la journée comme dans la semaine, le zonage des vacances d'hiver et de printemps qui ne permet pas l'alternance 7-2 pourtant reconnue comme étant la mieux adaptée.

Enfin, allonger la durée de l'année scolaire, qui se termine après le baccalauréat en lycée autour du 14 juillet, apparaît comme un moyen de faire travailler plus les personnels en leur imposant des semaines toujours aussi lourdes mais plus nombreuses. Avec l'objectif de réduire les horaires élèves, il s'agit une fois de plus d'économiser plusieurs milliers d'emplois.

■ Fabienne Bellin et Monique Daune

ZEP REDUCTION EN CATIMINI ?

Depuis la réforme de l'éducation prioritaire en 2006, on distingue deux types de réseaux regroupant un collège et ses écoles de recrutement : les Réseaux Ambition réussite (RAR), au nombre de 254 aujourd'hui, et les Réseaux de réussite scolaire (RRS) qui comprennent tous les autres collèges ZEP et/ou REP en 2005, soit 856. Dès l'origine, il avait été annoncé que certains établissements sortiraient « sous 3 ans » de l'éducation prioritaire. À l'exception de l'académie de Besançon, l'administration n'a pas pris le risque d'annoncer la liste des établissements sortants.

Après l'annonce de Luc Chatel, en décembre dernier, d'une « relance » de l'éducation prioritaire pour 2010, la seule nouveauté est la création d'un site national officiel consacré à l'éducation

prioritaire sur lequel on trouve notamment la liste des RRS. Or, celle-ci semble incomplète. Les quelques sondages que nous avons réalisés font apparaître des « manques » sur plusieurs académies. Les réponses de l'administration sont édifiantes : un IA explique d'abord qu'il s'agit d'« oubli », avant de regretter la publication de cette liste qui est en cours d'élaboration.

La vigilance est d'autant plus de rigueur que les déclarations du ministre à l'issue des États généraux sur la sécurité à l'école laissent craindre une révision à la baisse de la carte des RRS et une réforme des indemnités liées au classement en éducation prioritaire. À consulter, donc :

<http://www.educationprioritaire.education.fr/>

■ Bruno Mer

Contre la « réforme » Chatel de la formation des maîtres, Paris le 19 mai (actions prévues sur www.fsu.fr)



© Clément Martin

Carte scolaire : le ministère entendra-t-il raison ?

L'assouplissement de la carte scolaire et sa suppression prévue en 2010 (mesures emblématiques du candidat Sarkozy), sont toujours défendus par le ministère et ceci malgré l'accumulation d'exemples locaux et de rapports officiels sur l'amplification de la « ghettoïsation ». Trois études confirment pourtant les méfaits de l'assouplissement depuis 2007 : un rapport de la Cour des comptes⁽¹⁾, celui du CEREQ⁽²⁾ et l'enquête réalisée par le SNPDEN⁽³⁾. Tous montrent, ce que le SNES dénonce depuis 2007, la baisse de la mixité scolaire et sociale et l'homogénéisation des publics, c'est-à-dire la fragilisation des établissements « moyens » et la fuite des établissements ZEP/RAR. Le SNES continuera de combattre la politique démagogique d'assouplissement de la carte scolaire et de demander des moyens supplémentaires pour les établissements en fonction de leurs publics et de leurs difficultés sociales et scolaires.

- (1) Rapport de mai 2010.
(2) Centre d'études et de recherches sur les qualifications : février 2010.
(3) Revue *Direction* n° 178 mai 2010.

27 mai : les retraités dans l'action

Le SNES appelle les retraités à participer massivement aux manifestations du 27 mai, sous les banderoles FSU, et dans l'unité. Le gouvernement utilise la crise pour s'obstiner dans une politique nocive pour les salariés et les retraités. Rigueur pour les uns, jeux en Bourse pour les autres alors qu'un retraité sur onze est au-dessous du seuil de pauvreté, qu'un sur huit recourt à l'aide alimentaire, que 30 % des femmes retraitées ont moins de 700 euros par mois, que les dépenses de santé grèvent les budgets à hauteur de 10 %, que l'APA est insuffisante... et qu'aucun des engagements du gouvernement ne laisse envisager la moindre amélioration sur l'ensemble de ces points pour les retraités actuels et futurs. Il faut assurer dans la solidarité une retraite épanouissante pour tous. Vigilance et mobilisation unitaire sont à l'ordre du jour.

Le Havre, collège Léo-Lagrange

Les parents d'élèves et les enseignants se mobilisent depuis l'annonce de la DHG (- 82 heures) et multiplient les actions... Des traditionnelles motions au boycott du CA, jusqu'à la journée « collège mort » et à la demande d'audience à l'IA, ils ne ménagent pas leur peine : ils réclament une division supplémentaire en Troisième pour travailler avec des effectifs corrects (29 élèves prévus, pour un établissement classé APV...). Mercredi 12 mai, les parents ont organisé un petit-déjeuner à 8 heures dans la cour du collège, et ils ont empêché les élèves de monter en cours pendant deux heures. La nature de l'action, ainsi que les banderoles, tracts, pétition et affiches dans les commerces ont suscité l'intérêt des médias qui ont relayé, sur *France 3*, l'action de mercredi. Espérons que le rectorat lui aussi entendra les revendications... Le cas échéant, d'autres actions sont prévues.

« L'objectif de toute l'éducation devrait être de projeter chacun dans l'aventure d'une vie à découvrir » ALBERT JACQUARD

LYCÉE

La rentrée continue de se préparer dans les lycées, avec un grand retard lié à la mise en place de la réforme de la classe de Seconde. Champ de tensions, l'accompagnement personnalisé est emblématique des difficultés : arbitrages pour le maintien des postes, organisation des services et des dédoublements, pressions hiérarchiques. Tout cela complique singulièrement la réflexion pédagogique. D'un établissement à l'autre la dérégulation s'installe. Pour contrecarrer la réforme, il faut s'organiser collectivement : faire ensemble le point sur les besoins et les choix disciplinaires, ne pas laisser quelques-uns décider de l'espace de liberté pédagogique de tous, continuer la lutte en montrant que cette réforme est inapplicable.



© Clément Martin

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ Les mirages de l'adaptation locale

Dans son dernier rapport, la Cour des comptes constate que les politiques scolaires françaises ont renforcé les inégalités dans le second degré et propose sa solution : l'adaptation locale aux élèves via l'autonomie des établissements. Cette solution miracle, commencée en 1985 avec l'autonomie des établissements, est justement celle mise en place par la réforme du lycée, en particulier par sa mesure phare, l'Accompagnement personnalisé (AP). Les enquêtes sociologiques montrent que ce type de choix renforce les inégalités de scolarisation, un système scolaire incité à s'adapter localement « donnant moins à ceux qui ont moins », mais peu importe, l'objectif n'est pas de faire réussir davantage d'élèves, et donc ceux en difficulté, il est de désengagement et de dérégulation. L'AP officialise un « remède » dont nous estimons qu'il constitue, en l'état actuel des moyens accordés aux établissements, au mieux un leurre, et probablement, dans la plupart des cas, un mirage, simple outil de communication pour vendre la réforme aux élèves et à leurs familles. Comment prétendre « aider les élèves en difficultés »... en leur enlevant des heures de cours pour installer l'aide ? La difficulté scolaire ne se construit-elle pas face à des savoirs et méthodes disciplinaires ? L'aide ne commence-t-elle pas pendant le cours ? L'admettre impose de pouvoir mettre en place de nouvelles conditions pédagogiques dans le cours, ce qui n'est pas le choix de la réforme : la mise en place de l'AP en groupe impose de sacrifier les moyens donnés aux cours. Comment prétendre laisser aux établissements la possibilité de s'organiser, alors que la mise en place de l'AP pour la rentrée 2010 fait déjà apparaître pour les personnels l'unique choix entre

mépris et contrainte... ou les deux ? Mépris pour les CO-Psy, dont le métier est nié. Mépris pour les enseignants-documentalistes, dont la fonction se limitera à l'accueil d'élèves priés d'aller « travailler au CDI » en guise de dédoublement de l'AP. Mépris aussi pour les autres enseignants : moins d'heures pour transmettre des savoirs, plus d'heures pour s'occuper du « parcours de formation » de l'élève. Des professeurs en guise de CO-Psy ? Le SNES appelle à ne pas dépasser le cadre des missions dévolues au professeur principal ;
- chantage aux postes et aux conditions de travail correctes : vous ne pouvez plus bien faire votre métier pendant les heures de cours qui restent ? Accompagnez ! Vous aurez de petits groupes, pourrez varier les pratiques, suivre les progrès des élèves ;
- mise en cause de la liberté pédagogique, déjà bien contrainte par les moyens : l'ensemble des enseignants pourrait se voir dicter une pédagogie par le conseil pédagogique ! Mais ce sont aussi la circulaire de rentrée et les rectorats qui insistent lourdement sur l'organisation à adopter. Doutes sur l'efficacité pédagogique du dispositif tel qu'il se met en place, certitude sur un glissement non débattu de nos métiers, pour le SNES « l'adaptation au local » constitue ici un abandon des lycées et des élèves en difficulté. Il rappelle ses exigences de réduction des effectifs par classe, de définition nationale des possibilités de dédoublements (disciplinaires), et son attachement au groupe-classe, seules solutions garantissant une éducation de qualité pour tous sur tout le territoire.

■ Valérie Siphimalani

VOIE TECHNOLOGIQUE Et si les élèves ne venaient pas ?

La définition des enseignements d'exploration à caractère technologique est telle, tant au niveau des contenus que des conditions et horaires d'enseignement, que la crainte est grande qu'ils ne soient plus attractifs pour les jeunes. L'impossibilité de mener des démarches technologiques, que ce soit pour l'éco-gestion, les sciences sanitaires et sociales, les technologies industrielles et de laboratoire, ne permettra pas de donner une image valorisante des formations technologiques en Première et Terminale.

Les contenus souvent flous (en industriel), trop généralistes (en éco-gestion) et superficielles (en santé, social) risquent d'être repoussés et contre-productifs.

L'absence de perspectives claires, pour les formations du cycle terminal en industriel et laboratoire, ne permet pas aux élèves de Troisième de



s'imaginer le parcours de formation jusqu'au bac technologique.

À la prochaine rentrée, ces enseignements technologiques d'exploration, non déterminants pour la poursuite des formations, risquent d'être très peu choisis. Et pourquoi le seraient-ils, puisque la spécificité a été effacée ?

Les jeunes ne choisissant pas les enseignements technologiques en Seconde, n'auront plus de motivation de poursuivre vers les séries technologiques. La réforme serait faite : l'effacement de la voie techno-

logique faute de public.

Il est urgent de changer de cap, de réaffirmer la spécificité des formations technologiques dans la classe de Seconde au niveau des contenus, des conditions d'enseignements, de la mise en œuvre de pratiques pédagogiques propres à cette voie.

■ Thierry Reygades

Jouer collectif...

Parmi toutes les conséquences négatives de la réforme du lycée (horaires, contenus) la mise en concurrence des matières et des collègues, à l'intérieur du même établissement, n'est pas la moindre. Face à la tentation qu'ont les chefs d'établissement de régler les problèmes de façon individuelle, notre réponse doit être collective.

Les instances représentatives des personnels doivent être réunies, et informées de la façon dont la réforme s'appliquerait dès l'année prochaine : organisation des enseignements d'exploration, de l'accompagnement personnalisé et du tutorat, mise en place des dédoublements, toutes ces questions doivent être mises sur la table afin que chacun s'en empare, et que tous puissent exiger ensemble les améliorations nécessaires. Les conseils d'enseignement, la commission permanente, le conseil d'administration doivent être réunis dans les plus brefs délais. Pour ce qui est du conseil pédagogique, dont le SNES conteste l'instrumentalisation possible par l'administration, la réforme permet que sa composition soit votée par le conseil d'administration. Il est donc parfaitement possible, et



© Clément Martin

légal, que tous les enseignants en soient membres, empêchant ainsi la mise en place d'une hiérarchie intermédiaire.

Le refus des heures supplémentaires, de l'accueil des stagiaires dans des conditions insupportables pour eux et leurs tuteurs doivent être l'affaire de tous. Seule l'action collective permettra de gagner ! ■ V. S.



SUR LA RÉFORME CHATEL DU LYCÉE

Pas de manuels en Seconde à la rentrée !

Les éditeurs ont annoncé que seuls seraient prêts en juin les spécimens de LV et mathématiques. Pour les autres, il faudra attendre fin août. Les enseignants prépareront donc des cours déconnectés de tout manuel auquel les élèves puissent se référer. Le choix se ferait mi-septembre, les élèves sans livre papier au moins jusqu'aux vacances d'automne, disposant de versions en ligne des manuels commandés. Les conseils régionaux ne pourront pas tout financer. Il faudra donc décider en CA de la pertinence de commander les livres dès la rentrée, à quelles matières donner la priorité, quels crédits de photocopie dégager. Le SNES alerte depuis des mois sur cette question, il proposera des consignes.



SE-UNSA

Dans un cadre statutaire maintenu, le SE-UNSA a obtenu que

l'accompagnement soit intégré dans le service des enseignants, offrant ainsi la possibilité aux collègues de diversifier leurs approches professionnelles.

• Revue *L'enseignant*, janvier 2010.



CGT Educ'action

La réforme imposée aujourd'hui par le ministère est tout sauf une réforme pédagogique. Elle doit se comprendre comme faisant partie prenante d'une politique d'attaque plus globale contre les services publics. C'est avant tout une réforme idéologique. Il s'agit d'une part de faire des économies de moyens (dans le cadre du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite), par le biais de la réduction horaire dans certaines disciplines, par le regroupement de champs professionnels pour la réforme de la voie technologique. D'autre part, il faut assurer l'autonomie voulue par le gouvernement qui conduit à la mise en concurrence des établissements et des personnels.

Communiqué de presse du 14 janvier 2010



SGEN-CFDT

L'accompagnement personnalisé comme le tutorat vont renforcer les liens professeur/élève. [...] Accompagnement et tutorat constituent des outils pouvant répondre à la prise en compte des difficultés ou des talents de chaque lycéen et pouvant l'aider à construire son parcours de formation.

• Plaquette *La réforme du lycée*, janvier 2010 : <http://www.cfdt.fr>



Solidaires

Exigeons avec les parents et les lycéens l'extension des soutiens disciplinaires et méthodologiques en petits groupes et refusons la mise en place de l'Accompagnement personnalisé (AP) car il est déconnecté des enseignements et ne répond pas au besoin d'aide et de soutien des élèves. Montrons que l'AP se fait au détriment des dédoublements actuels désormais supprimés (publication en ligne sur www.sudeducation.org)

« L'homme libre est celui qui n'a pas peur d'aller jusqu'au bout de sa pensée » LÉON BLUM

HORS-CLASSE ÉLUS EN BAISSÉ

À la rentrée 2010, les collègues pouvant prétendre à une promotion à la hors-classe seront moins nombreux que ces dernières années.

Le MEN, qui pourtant affiche sa volonté de revaloriser la situation des enseignants, stoppe brutalement l'augmentation des ratios promus/promouvables pour les corps du second degré. Accentué par la baisse du nombre de promovables, ce blocage a de fortes conséquences sur le nombre de promotions possibles (cf. tableau ci-contre). Pour les certifiés et CPE, la répartition du contingent entre les académies ignore les pyramides des âges des différentes académies. Les enseignants ou CPE au 11^e échelon dans certaines académies auront moins de chance d'être promus que dans d'autres. **Pour le SNES, et surtout dans le contexte de réforme des pensions, tous les collègues doivent accéder à la hors-classe avant leur départ en retraite.** Ces disparités sont d'autant plus accentuées que l'accès à la HC continue de s'effectuer selon des critères que le SNES conteste. Au nom de l'idéologie du « mérite », le MEN s'accommode des inégalités entre les disciplines, entre les établissements, entre les académies, qui témoignent pourtant de l'arbitraire des choix rectoraux. Le « mérite » ne se mesure pas. L'action des élus SNES dans les CAP a permis d'en corriger partiellement les effets et cela devient insupportable pour l'administration : comme pour les mutations, il faudrait en finir avec le paritarisme et confier nos carrières à la hiérarchie. Fin des règles collectives, des promotions « à la tête du client », tels sont les objectifs assignés aux recteurs. Il faudrait généraliser ces modes de gestion pour que l'accès à la HC ne soit plus un débouché de carrière pour tous et réduire le montant des pensions. Avec ses élus, le SNES mène cette bataille dans les CAP en s'appuyant sur la confiance majoritaire de la profession. **Votre fiche syndicale est indispensable aux élus dans la défense individuelle et collective à conduire.** Alors que l'accès à la hors-classe constitue pour l'heure le seul véritable outil de

Promotions à la hors-classe pour la rentrée scolaire 2010-2011

	Certifiés	CPE	PEGC classe exc.
Aix-Marseille	361	19	16
Amiens	239	10	31
Besançon	186	7	10
Bordeaux	432	20	27
Caen	207	8	17
Clermont-Ferrand	180	8	13
Corse	55	2	2
Créteil	419	20	22
Dijon	221	9	21
Grenoble	409	18	24
Guadeloupe	87	3	20
Guyane	31	1	2
Lille	578	26	49
Limoges	106	5	5
Lyon	356	17	22
Martinique	69	2	21
Mayotte	41		1
Montpellier	371	16	20
Nancy-Metz	369	12	23
Nantes	382	17	19
Nouvelle Calédonie	22		4
Nice	259	11	13
Orléans-Tours	335	14	16
Paris	237	13	14
Poitiers	238	11	16
Reims	178	8	20
Rennes	386	15	25
Réunion	183	7	40
Rouen	271	11	20
Strasbourg	258	10	22
Toulouse	381	20	19
Versailles	584	26	27
Hors académie	257	8	0
Total	8 688	374	601
	(- 236)	(- 5)	(- 416)

revalorisation de la carrière, le SNES ne peut accepter que de nombreux collègues soient toujours exclus de la reconnaissance de leur qualification. ■ **Xavier Marand**, intercat@sn.es.edu

QUESTION-RÉPONSE PUIS-JE REFUSER UNE INSPECTION ?

L'inspecteur doit prévenir de sa venue en précisant ses objectifs (évaluation d'un ou plusieurs enseignants, ou évaluation d'un programme) et il doit en profiter pour réunir l'équipe pédagogique. En cas de refus d'inspection, l'inspecteur ne peut s'appuyer que sur le cahier de texte (progression, exercices et devoirs surveillés donnés pendant l'année) ou sur des cahiers d'élèves pour attribuer la note pédagogique. Votre note administrative sera baissée et une sanction disciplinaire ne peut être écartée. Vous risquez donc d'être ralenti dans votre progression d'échelon. Si vous êtes susceptible d'accéder à la hors-classe, ou si vous demandez à intégrer le corps des agrégés par liste d'aptitude,

vous risquez de vous voir opposer un avis défavorable qui vous empêchera d'accéder à ces promotions. Actuellement, l'évolution des missions de l'inspection tend à cantonner les IPR aux évaluations d'établissement ainsi qu'à l'accompagnement des réformes institutionnelles, et à limiter les inspections individuelles à trois moments : début de carrière, changement de grade et accès à une seconde carrière. Cela fait peser sur chaque inspection individuelle un poids plus important et obère ainsi la dimension de conseil qui doit aussi faire partie de l'inspection. Réf. : notes de service 83-512 du 13/12/83 (BO n° 46 du 22/12/83) et 94-262 du 2/11/94 (BO n° 41 du 10/11/94). ■ **Xavier Marand**

PROFESSEURS DOCUMENTALISTES CIRCULAIRE DE MISSION

Le 5 mai, le SNES a été invité par la DGESCO à un groupe de travail sur les missions des professeurs documentalistes. Cette réunion répond enfin aux nombreuses demandes formulées par le SNES.



Un projet de circulaire nous a été présenté en séance. Le SNES a protesté contre cette méthode et le calendrier prévu : remise de nos remarques pour le 21 mai, prochaine réunion le 2 juin pour une publication du texte fin juin. Une nouvelle circulaire de mission, véritable enjeu pour la profession, ne peut s'élaborer en un mois. Ce premier projet a suscité immédiatement de nombreuses réactions négatives. Le titre « *Politique documentaire des établissements scolaires et mission* (au singulier) *des professeurs documentalistes* », l'organisation des paragraphes (la politique documentaire en premier point), le vocabulaire utilisé ainsi que la mention dans les textes de référence de la circulaire de préparation de la rentrée 2010 donnent d'emblée le ton de ce projet de circulaire et de son décalage avec les revendications portées par le SNES.

FOURRE-TOUT

Le rôle pédagogique des professeurs documentalistes est minoré et une trop grande importance est donnée à la politique documentaire, ce qui n'est pas sans évoquer le protocole d'Inspection de 2007. Ce texte est un véritable fourre-tout qui montre bien la méconnaissance voire le mépris pour notre profession, un mauvais brouillon qui vise à légitimer les réformes actuelles qui n'ont pourtant pas l'aval de la profession. Nous avons publié rapidement ce projet et nos premières analyses sur <http://www.sn.es.edu/-Documentation-.html> Pour le SNES, ce premier projet est inacceptable. Il enverra ses remarques accompagnées de contre-propositions. Nous réaffirmons que notre profession doit être informée et consultée, et nous avons donc besoin de vos contributions et remarques. ■ **Le groupe Documentation** documentalistes@sn.es.edu

GRÈVE INFORMATIENS EN COLÈRE

Mardi 30 mars, une grève des informaticiens de l'Éducation nationale, catégorie peu connue, a été largement suivie, à l'initiative de la FSU.

Les missions de ces personnels sont multiples : gestion des ressources humaines, dont les demandes de mutations, remontée des notes pour les examens, moyens des établissements. Le mécontentement est dirigé contre le nouveau Schéma Directeur des Infrastructures (SDI), unanimement décrié par les personnels. Auparavant, chaque académie gérait de façon autonome les applications nationales de ses structures informatiques. Ce système, qui alliait souplesse et souci de proximité avec les gestionnaires, les EPLE et les enseignants, est remplacé par une nouvelle version. Elaboré dans l'opacité, il met l'accent sur la centralisation du service, bouleversant l'organisation actuelle, pourtant performante. Confronté à une difficulté, l'usager sera renvoyé à plusieurs interlo-

uteurs nationaux possibles, selon la nature du problème, certains localisés dans des locaux privés, comme le CRT⁽¹⁾ hébergeant des données personnelles des enseignants. Un véritable labyrinthe qui rallonge considérablement les temps de traitement des incidents. Cette réforme au détriment du service rendu ne s'explique que par la recherche de suppressions de postes d'informaticiens, mais aussi de gestionnaires, dans le cadre de la RGPP. Les personnels n'excluent pas un durcissement du mouvement, alors que le bac se profile à l'horizon. Le SNES est solidaire de cette lutte et exige le gel du SDI ainsi que le rétablissement des postes supprimés. ■ **Jacques Aurigny** Cosecraire.général@SNASUB.FSU

(1) Centre de ressources technologiques.

Élections à la MGEN

La MGEN gère la Sécurité sociale des fonctionnaires de l'EN. C'est la mutuelle majoritairement choisie pour la protection complémentaire santé. Tous les deux ans, chaque comité de section départementale est renouvelé par tiers. **Vote avant le 18 juin 2010**, soit par voie postale, sous enveloppe T en utilisant le matériel reçu à domicile, soit pour la plupart des sections par Internet. La MGEN s'est dotée de statuts organisant son fonctionnement et sa vie démocratique, d'où la possibilité d'élire des équipes départementales avec un rôle important dans l'animation de la mutuelle et l'organisation d'initiatives (en prévention, débat santé...). En votant, les mutualistes manifesteront leur attachement au développement de leur mutuelle, qui doit continuer à se faire en respectant les valeurs de solidarité. Ils manifesteront également leur soutien à un système de santé de qualité et leur opposition aux mesures gouvernementales de régression de l'assurance-maladie (forfaits, franchises, remboursements...).

Réservez votre samedi 29 mai



Le Réseau STOP EXPULSIONS LOGEMENT (RéSEL) organise une journée de formation consacrée aux expulsions de logement le samedi 29 mai à Paris, à la Bourse du Travail. Avec la participation d'ACDL, de la Confédération Syndicale des Familles (CSF), de la Confédération Nationale du Logement (CNL), de l'association Droit Au Logement (DAL), de Jeudi Noir et illustrée par des expériences du RéSEL. L'ensemble des militant-e-s du RéSEL ou souhaitant s'investir dans le réseau sont les bienvenu-e-s. <http://www.stopauxexpulsions.org/spip.php?article63>

Listes secrètes et policiers confesseurs

Dans 53 établissements, dont la liste (établie non pas par le ministre de l'Éducation nationale mais par celui de l'Intérieur) doit rester secrète, le gouvernement compte installer un policier dans un bureau pour « recevoir les jeunes tentés par le chemin de la délinquance » et écouter les enseignants inquiets pour leur sécurité. Cette mesure s'accompagne de pression sur les chefs d'établissement et les CA qui refuseraient l'installation du policier. Le chef d'établissement devra le déclarer par écrit ce qui, en plus d'être un procédé scandaleux, va à l'encontre de l'autonomie des établissements. Le SNES demande le renforcement des personnels de vie scolaire et des moyens pour le travail en équipe.



PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs
• 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

LOCATIONS

Nice : v. mer, 4 p., 860€/qz. Tél. 04 93 86 12 27.

Nice : centre, 650€/qz. Tél. 06 81 85 62 32.

Collègue cherche pour ses 2 filles étudiantes à Paris, appart calme, meublé, avec 2 chambres. Libre pour le 1^{er} juillet 2010. Tél. 05 46 00 01 47.

(66) Banuyls-sur-Mer, 100 m plage, cft, F3, tte saison. Tél. 06 86 97 77 73.

(66) Villa T4, baignoire 2 pl. hydro, 3 ch., clim, jardin, SPA, 10 mn plage, 1 200€/sem. Tél. 06 01 75 55 90.

Marrakech, loue appart. 4/6 pers., centre, lahricim@yahoo.fr

(56) Appt 4 pers. ds villa, 3 km mer, à partir de 320€/s. Tél. 02 97 36 78 81.

(06) Valbonne, Sophia Antipolis (prox. Antibes), loue villa ind. 100 m² + jard. 1200 m²; 4 p. (2 ch.), du 10/07 au 29/08 : 650 €/1 sem.; 1 100 €/2 sem. et 350 € par sem. supp. + chat à câliner. Tél. : 04 93 12 90 60/04 93 81 76 01.

Biarritz, tt à pied, 2 mn plage, 4 pers., r.d.c., maison anc. tt équ., jardin priv. 80 m², école surf, thalasso à 200 m, loc. 19 juin au 12 sept. 650 € à 850 €/sem. Tél. 06 71 06 01 50.

(05) 15 km Gap, coll loue maison ds village, 5 pers., du 16/07 au 14/08 : 450€/s. Tél. 04 92 23 57 13.

5 km de Porto-Vecchio, ch. d'hôtes, 2 pers. nuit + petit déj : 80€. Tél. 04 91 48 54 50 / 04 95 70 05 94.

Pyrénées, chalet 6 pers., alt. 1 700 m. Tél. 06 70 77 37 00.

2-Alpes, studio cab, ski été, 4 pers. Tél. 06 70 77 37 00.

Rome, prox. gare Tiburtina, studios 2/4 pers., brefs séjours, de 560 à 700 €/sem. Tél. 06 45 55 10 95.

(83) La Londe, loue r.d.j. maison

village, cft, s.d.b., terrasse, sem./quinz., pkg, mer. Tél. 04 94 66 51 84.

Sitges (Barcelone), coll loue F4. Tél. 01 41 13 72 60 / 06 78 74 94 69.

(30) Grau-du-Roi, coll. loue 2 p., confort, 50 m², sur mer, 6 p. max. juill./août. Tél. 04 66 67 88 69.

(24) Périgueux : loue maison T3, 310€/s., 450€/qz. Tél. 05 53 95 96.

Sud Ardèche, loue mais. 4/5 p., mai à sept., sauf du 4/07-05/08 : 350-450 €, boulou4@gmail.com

35 km Ajaccio, villa près mer, 2 à 9 pers., de 700 à 2 300 €/sem., dégressif selon durée, modulable selon nb de pers. Tél. 04 91 40 62 54, jlbrunati@aol.com, http://www.amivac.com/location-devacances-36474.

Var, Hyères, F2 tt cft, v.mer, qz. Tél. 06 60 18 03 51.

(13) Gémenos, près Cassis, loue T2 indépendant, jardin, piscine, 450€/sem. Tél. 06 07 08 10 01.

(66) Argelès, coll loue, ttes saisons, coqu. villa, 2 ch., 4 pers., jardin, 100 m plage, sem. ou quinz. : 450/600 €/sem. Tél. 04 68 34 34 53 ou 06 89 90 25 97.

(34) Montpellier, loc. mais. de ville, 7 pers., 800 €/quinz. et 1 200 €/mois, juil. Tél. 06 32 03 08 31, colegram@numericable.fr

Savoie, appt ds hameau, alt. 1 200 m, sentiers, torrents, lacs sauvages, 250 €/sem. Tél. 06 80 03 01 67.

(56) Près Lorient, loue mobilhome,

terrain clos 1 500 m², 350 €/sem., 14/07 au 28/08. Tél. 06 25 60 09 47.

LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent 2 circuits de 3 semaines au Mexique en juillet et au Viet-Nam en août. pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31/05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1 000 €. Occasion, neufs, px importateur... livr. et SAV ds toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, www.300pianos.fr



ADAPT Éditions
un service du SNES

N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu
rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisée) et le port est gratuit !

Nos dernières parutions

De grands défis mathématiques d'Euclide à Condorcet

Cet ouvrage rassemble neuf expériences d'introduction d'une perspective historique dans l'enseignement des mathématiques, depuis le collège jusqu'à l'enseignement supérieur. Ici, les problèmes concernent l'arpentage et la navigation ainsi que la topographie et les jeux de dés, mais aussi l'inscription d'un carré dans un triangle et les calculs graphiques. Les différents chapitres de l'ouvrage donnent l'occasion de croiser plusieurs époques et de lire des textes d'Euclide, d'Al-Khwarizmi, de Gottfried Leibniz, de Leonhard Euler ou du Marquis de Condorcet, en les situant dans leurs contextes scientifiques et culturels.
• Evelynne Barbin, dir., coédition Adapt-Vuibert, 180 p., janvier 2010, 25 euros.

L'image du monde

Des Babyloniens à Newton – 3^e édition

Dans ce panorama – rigoureux et plaisant à la fois – de trois millénaires de tâtonnements intellectuels, on découvre comment des passionnés d'observation intrigués par le mouvement des astres ont, au fil du temps, réussi à dépasser la perception commune et les dogmes, religieux ou non, pour enfin concevoir que la Terre n'était pas le centre du monde.
• Joëlle Fontaine et Arkan Simaan, préface de Jean Rosmorduc, coédition Adapt-Vuibert, 3^e éd. janvier 2010 (éd. initiale en 1998), 240 p., 27 euros.

La problématique d'une discipline à l'autre

Seconde édition, revue et augmentée

Problématiser, au cœur de la transmission des savoirs... mais... nos problématiques sont-elles toutes de même nature? Cette notion a-t-elle le même sens pour un chercheur et pour un enseignant? Poser un problème relève-t-il d'une méthode identique dans toutes les disciplines? À quels obstacles se heurte cette exigence? Manque de technique? Lacunes théoriques? Absence de distance à l'égard des connaissances?
• Jean-Paul Falcy et Véronique Vanier, coord. Adapt-Éditions, 168 p., novembre 2009, 16 euros. Première édition : septembre 1997.

L'évolution chez les végétaux des bactéries aux arbres et plantes à fleurs

Darwin déclarait en 1879 que l'origine des plantes à fleurs était « un abominable mystère » : désormais l'évolution du règne végétal au cours des temps géologiques a son histoire. En s'appuyant sur des arguments anatomiques autant que génétiques, l'auteur présente clairement, en s'appuyant sur de nombreux schémas, comment les plantes fossiles ont pu conduire aux végétaux d'aujourd'hui. Dépourvu de tout jargon technique, l'ouvrage est accessible à tous.
• Paul Mazliak, coédition Adapt-Vuibert, 360 p., novembre 2009, 42 euros.

BON DE COMMANDE

Nom :

Adresse :

Commande :

À envoyer à Adapt Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (franco de port) ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu

Publicité

www.gmf.fr

* Forfait de 5000 km/an en usage privé. ** 10% de réduction pour un conducteur principal d'un véhicule auto et titulaire d'un abonnement annuel nominatif et payant (hors lycéen et étudiant) de transports en commun : réduction applicable sur un seul contrat Auto 4 roues en usage « déplacements privés » ou déplacements privé-trajet-travail hors voitures et camping-car. *** Véhicule de moins de 5 ans émettant moins de 120 g de CO₂ par km parcouru.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés. Société d'assurance mutuelle Entreprise régie par le Code des assurances. R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 70, rue de Prony 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances et La Sauvegarde.



L'Université Syndicaliste n° 696 du 22 mai 2010, hebdomadaire du Syndicat national des enseignants de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00 – Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu) – Rédacteur en chef : Matthieu Leiritz. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitude.fr – Publicité : GMF (p. 8). Compogravure : C.A.G., Paris – Imprimerie : SIEP, Bois-Le-Roi (77) – Abonnements : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € – N° CP 0113 S 06386 – ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution – Joint à ce numéro : Fascicule AED, *Courrier de 51* n° 8, encart campagne SNES.